

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Mars

Canrobert à Saint-Privat

Je crois vous être agréable, en vous adressant, par ce courrier, un récit rendant un compte fidèle et détaillé de la superbe conduite de cet illustre soldat le jour de Saint-Privat.

Témoin oculaire de cette lutte ardente, j'ai toujours conservé un profond respect et une légitime admiration pour le valeureux homme de guerre qui sut au moins donner, dans cette néfaste guerre, une page glorieuse à l'armée et à la France.

Si vous trouvez mon sincère et fidèle récit digne des colonnes de votre excellent organe, vous pourrez l'insérer.

18 Août 1870

..... Dès le 17 août au soir, des ordres émanant du quartier général allemand prescrivaient aux IX^e et X^e corps et au corps de la Garde Royale d'occuper, dès le 18 au matin, les hauteurs boisées de Saint-Ail et d'Habouville, situées en face de notre position de Saint-Privat, pendant que le XII^e corps, exécutant une marche circulaire étendue et débouchant subitement vers la fin de l'action sur notre aile droite entre les villages de Roncourt et de Batilly, prendrait celle-ci d'écharpe et la contraindrait, soit à un prompt mouvement en arrière, soit au danger d'être coupé du reste de l'armée. Toutes les dispositions étaient donc conçues et exécutées pour une attaque de vive force sur ce point de notre ligne, et de la réussite de cette attaque dépendaient non-seulement le gain de la bataille, mais, on l'a su depuis, le sort de toute cette campagne.

Aussi, dès le commencement de la lutte apercevait-on, du côté de l'ennemi, se concentrant devant le plateau de Saint-Privat, des masses nombreuses d'infanterie dont on préparait les mouvements offensifs, par le tir redoutable et continu de plus de trois cents pièces, balayant toute la plaine en avant du village, et criblant celui-ci d'une grêle de projectiles.

A ce formidable déploiement d'artillerie, le maréchal Canrobert, commandant du VI^e corps, n'avait à opposer qu'une soixantaine de canons mal approvisionnés, d'un calibre et d'une portée

inférieure à ceux des Allemands, et dont l'intensité de riposte, diminuant graduellement à chaque bordée, finissait, vers cinq heures du soir, par s'éteindre complètement, laissant à l'infanterie tout le poids d'une défense devenant de plus en plus critique.

Déjà, vers trois heures et demie, les troupes prussiennes avaient prononcé une vigoureuse offensive en enlevant le village de Sainte-Marie aux Chênes, tête de notre position de Saint-Privat : les généraux Allemands, encouragés par ce succès si chèrement acheté cependant, jugeant au silence de notre artillerie que l'heure d'un mouvement offensif sur Saint-Privat est arrivée se décident à en tenter l'attaque.

C'est au corps de la Garde Royale prussienne, commandé par le prince de Wurtemberg, qu'échoit le périlleux honneur de se rendre maître de notre position et, on lui doit cette justice, il accomplit cette redoutable opération avec un rare courage, un intrépide sang-froid.

Trois brigades d'attaque entrent en ligne : à droite, la 1^{re} brigade (Général Berger) composée de deux régiments de grenadiers, reine Augusta et empereur François-Joseph ; au centre, la 2^e brigade de fusiliers royaux (Général Von Madem) à gauche enfin la 1^{re} brigade des régiments de fusiliers, (Général Von Kessel). Ces troupes s'avancent dans un ordre parfait et comme à la parade, la brigade Berger formant le premier échelon. Lentement, elles franchissent les pentes qui mènent au plateau, appuyées dans leur mouvement par le feu redoublé de leur artillerie de position et couvertes par une nuée de tirailleurs. Pendant que les régiments royaux accomplissent cette marche en avant, l'héroïque Canrobert, sans se laisser intimider par les masses imposantes prêtes à fondre sur lui, parcourt rapidement son front de bataille, encourageant ses troupes par sa vaillante attitude et les disposant pour résister au choc de l'ennemi de la façon la plus énergique et la moins meurtrière. Derrière chaque haie, chaque pierre même, nos soldats se glissent, accroupis ou couchés, l'œil au guet, le doigt sur la détente, attendant que la distance qui les sépare des assaillants soit moins grande pour les cribler de leurs feux. Le maréchal Canrobert, se portant à tout instant d'un point à un autre à travers mille dangers, se multiplie et retient ses hommes impatients, car lui seul doit donner le signal de : « commencez le feu. »

Enfin les Allemands paraissent, couvrant de leurs sombres et épaisses colonnes tout le terrain environnant le plateau. Alors, l'épée haute, se dressant sur ses épiers d'or, le maréchal donne le signal tant attendu et soudain, de nos rangs,

cherché un hôtel et avait loué pour quinze jours une chambre, rue Cadet.

Bien entendu, il avait emporté avec lui la per ruque, la fausse barbe et la blouse qui le travestissait si bien.

En quelques minutes, il pouvait se rendre rue Bochart-de-Sarron, chez son futur beau-frère.

M. Desprès s'était rétabli et le mariage avait été fixé à la fin du mois d'octobre.

Céline, priée de donner son avis, avait hésité, mais cependant elle n'avait pas osé dire non, et les deux noces devaient se faire prochainement.

Hector et Juliette avaient déjà fait publier leurs bans. Cyprien, chargé, tout naturellement, de faire les démarches pour Céline, n'avait encore rien fait.

Nous savons pourquoi il ne se pressait pas.

Il avait encore un crime à accomplir.

Enfin, le dimanche 13 octobre, comme nous l'avons dit, M. Desprès et sa fille, Hector et Céline avaient décidé d'aller à l'Exposition et de monter à la tour Eiffel.

Cyprien avait décliné l'honneur, ou le plaisir, comme on voudra, de les accompagner.

Il avait, pour prétexte, donné une affaire de l'étude.

En réalité, il s'était dit que, ce jour-là, il trouverait une occasion de se défaire du dernier héritier gênant.

Affublé de son costume de paysan, il avait guetté les quatre personnages que nous avons trouvés plus haut et il avait, comme eux, gravi les marches de la tour Eiffel.

éclate terrible, furieuse, une fusillade qui, bien dirigée, porte en plein dans les bataillons ennemis. De toutes parts, la plaine est sillonnée par un ouragan de plomb qui, en quelques minutes, décime affreusement la garde du roi Guillaume et jonche de morts le terrible triangle qui a pour base les villages de Saint-Ail et d'Habouville et pour sommet celui de Saint-Privat ! Il avait vraiment raison, le vieux monarque prussien, lorsque, le lendemain, il mandait à la reine Augusta « qu'en ce fatal endroit, sa garde royale, l'élite et l'orgueil de son armée, avait trouvé son tombeau ! » Funèbre appellation qui, dans cette circonstance, n'était point exagérée car, en moins d'une demi-heure, les trois brigades royales avaient perdu, ou tués et blessés, — 315 officiers et 6,750 hommes !

Le prince de Wurtemberg qui, des hauteurs de Sainte-Marie-aux-Chênes surveillait l'action, décontenancé par la solide résistance du VI^e corps et par les pertes nombreuses que ses troupes venaient de subir, jugeant en outre qu'il était inutile de pousser plus à fond une attaque dangereuse, se décidait à la retraite, faisant reprendre à ses régiments décimés leurs positions premières. Le mouvement qui venait d'échouer ne devait plus être tenté que lorsque le XII^e corps serait complètement en ligne, et, en attendant son arrivée, l'artillerie allemande, des hauteurs où elle était en position reprenait avec plus de violence que jamais sa canonnade contre Saint-Privat qu'elle accablait de ses projectiles. Sans se décourager, admirables de sang-froid, animés surtout par le noble exemple de leur vaillant chef, nos régiments du VI^e corps ne se laissent pas ébranler par ce feu écorçant et se cramponnant en désespérés à ce village dont les toits s'effondrent, dont les maisons croquent, ils attendent jusqu'à la dernière minute, jusqu'à leur dernière cartouche, un soutien qui semble s'obstiner à ne pas venir ! En effet, c'est en cet instant psychologique qu'il eût fallu voir surgir la Garde Impériale et son imposante artillerie sur le sanglant plateau ! Mais il était écrit que dans cette période si fatale à nos armes, rien, même de tactiquement élémentaire ne devait se faire, et la Garde Impériale, qui aurait dû être utilisée pendant cette journée comme une importante réserve toujours prête à être portée sur le point menacé, avait été immobilisée, de 9 heures du matin, à 6 heures du soir, sur les hauteurs de Plappeville à 4 kilomètres du champ de bataille !

Et pendant que le glorieux maréchal dont la France déplore aujourd'hui la perte, dont l'Europe entière vient de saluer le cercueil, se faisait héroïquement écraser à Saint-Privat sur la posi-

Fusil l'avait senti et il l'avait évité.

Puis, profitant d'un moment où le pauvre Hector Lesbroussard se penchait en avant, il avait passé rapidement ses deux poings entre ses jambes et, sans effort apparent, l'avait soulevé et précipité.

Le jeune homme, surpris et lancé dans le vide, n'avait pas eu le temps de dire ouï ! Il était perdu.

Le coup fait, Cyprien s'était vivement retiré et, au milieu de la rumeur causée par l'accident, il avait disparu.

Pourtant, Fusil l'avait happé au passage et il avait dû le frapper, comme nous l'avons vu faire.

Fusil, blessé, saignant, était revenu près de son nouveau maître Epaminondas, qui, trop occupé, ne faisait que fort peu attention à lui.

Nous avons vu comment le crime avait dégénéré en accident et comment Cyprien se trouvait encore non soupçonné.

Nous l'avons vu se débarrasser dans la Seine des hardes compromettantes et comment aussi il avait échappé à la pauvre Rose Gallot, sa maîtresse et la mère de son enfant.

Il avait, en la quittant, couché une nuit dans un autre hôtel, puis il était rentré à Brunoy le jour même où expirait son congé, soit le 15 octobre.

Cyprien était heureux.

Rien ne pouvait plus lui échapper.

Céline était la seule héritière des six cent cinquante mille francs.

Ce qui restait à faire était fort simple.

Maintenant, il l'épouserait le plus tôt possible,

tion qu'il avait mission de défendre, le maréchal Bazaine ne daignait même pas paraître sur le champ de bataille où, pour la dernière fois, se jouaient, avec de sérieuses chances de succès, les destinées non seulement de l'armée mais de la patrie. Il s'isolait comme à dessein, à l'extrême-gauche de sa ligne de bataille, abandonnant à leur seule initiative les chefs de ses corps d'armée. Ceux-ci alors, sans ordres, sans instructions d'aucune sorte, n'agissaient plus que pour leur compte personnel et donnaient à cette longue et sanglante action le caractère d'une immense échauffourée plutôt que celui d'une grande et décisive bataille.

Aujourd'hui comme hier, l'opinion n'a vu dans cet effroyable chaos où, dix heures durant, s'entre-choquèrent près de 400,000 hommes, qu'une grande et immortelle figure, celle du vaillant Canrobert que, de son vivant, l'histoire, dans laquelle il vient d'entrer, a déjà nommé : *Le héros de Saint-Privat.*

LOUIS IVERT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 février 1895

On discute le budget des travaux publics.

M. Boudenot, rapporteur, dit que la commission, d'accord avec le gouvernement, accepte l'amendement de M. Lasteyrie, réduisant de 10,000 francs les bâtiments civils.

Le chapitre premier est adopté ainsi que les suivants jusqu'au numéro 19.

M. Vaillant. — Sur le chapitre 20 (Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs), je demande à augmenter de 400,000 fr. le crédit qui serait ainsi porté à 700,000 fr.

L'amendement de M. Vaillant est repoussé par 343 voix contre 141, sur 484 votants.

Question de M. Basly

M. Basly demande à M. le ministre des travaux publics si les délégués mineurs participent à la caisse de secours et de retraites des ouvriers et employés.

M. le ministre des travaux publics. — L'interprétation des lois n'appartient pas au gouvernement. Mais j'estime que, par addition à la loi, on pourrait trancher la question.

M. Leydet demande le maintien du même salaire et qu'ils aient le droit de descendre dans la mine quand ils le jugent à propos.

M. le ministre. — J'ai donné des instructions dans ce sens.

M. Basly dépose un amendement tendant à dé-

passant par-dessus le deuil récent. Il importait de se presser.

Une fois marié, il découvrirait tout à coup l'héritage de l'oncle des Jades et l'on palperait la fortune convoitée.

Ensuite, acquisition d'une étude à Paris et commencement de la grande vie rêvée.

Il touchait à la réalisation, et cependant il n'était pas tranquille.

Oh ! il n'avait pas de remords !

Il ne craignait pas davantage la justice. Personne ne pouvait l'accuser.

Mais il sentait que Céline ne l'aimait pas et la figure d'Henri Laborde formait une ombre désagréable dans le brillant tableau de ces espérances.

Secundo, Rose Gallot et sa fille étaient une menace suspendue sur sa tête.

Il avait échappé une fois, mais la pauvre abandonnée pouvait le retrouver.

Enfin, Fusil n'était pas mort.

Fusil l'avait reconnu certainement et le reconnaîtrait encore.

Oh ! ce chien ! il aurait donné cinquante mille francs sur l'héritage pour le tenir sous ses pieds inanimé.

Il était vainqueur et le supplice commençait pour lui.

Etrange, mais vrai.

XIV

HENRI LABORDE RECOMMENCE A COURIR

Nous avons laissé Henri Laborde quittant Céline et la famille Desprès au commissariat de police, sachant deux choses,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 26

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XIII

CYPRIEN ACHÈVE SON ŒUVRE

De son côté Céline qui voyait avec une certaine appréhension venir l'époque fixée par elle, déclara qu'elle désirait que les deux noces aient lieu ensemble et qu'elle ne pourrait être prêtre que vers la fin d'octobre.

Cette décision prévalut et Cyprien appuya pour question d'intérêts, disait-il, ayant à cette époque une bonne place en vue à Paris.

Tout marchait donc selon son désir.

Il n'y avait plus qu'à exécuter le pauvre Hector.

Pour cela il fallait attendre l'époque des vacances.

Comme premier clerc, Cyprien devait avoir quinze jours vers la fin de septembre et il pensait qu'avec un pareil laps de temps il arriverait bien à ses fins.

L'événement devait lui donner raison.

Il avait pris son congé le 1^{er} octobre, disant qu'il allait voyager.

Ce voyage ne devait pas être long.

Le jeune homme s'était arrêté à Paris. Il avait

cider que les délégués mineurs profiteront de la caisse de secours et de retraites.

A la majorité de 293 voix contre 166, sur 459 votants, l'amendement est repoussé.

Les chapitres 20 à 25 sont adoptés.
M. Montaut, sur le chapitre 26 (Routes et ponts), développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 431.000 francs pour relever la retraite des cantonniers des routes nationales.

M. le rapporteur regrette d'être obligé de combattre une proposition tendant à améliorer le sort de l'humble foule des cantonniers.

La commission, d'accord avec le gouvernement, repousse l'amendement.

Echec du gouvernement

L'amendement est adopté par 306 voix contre 196. (Mouvements divers; l'extrême-gauche applaudit.)

Les ministres et M. Cochery paraissent consternés.

Les chapitres 26 à 28 sont adoptés.
M. Maurice Binder développe un amendement tendant à augmenter de 100.000 francs le chapitre 29. (Entretien des chaussées de Paris.)

M. Arnous demande au contraire une diminution de 400.000 francs sur ce même chapitre.

L'amendement Binder, soutenu par M. Berry et combattu par le rapporteur, est repoussé.

L'amendement de M. Arnous, mis aux voix, est adopté par 245 voix contre 233.

C'est un nouvel échec pour le gouvernement et la commission.

Le chapitre 29 ainsi modifié est adopté.

Les chapitres 38 bis à 60 sont adoptés.

Proposition de M. Basly

M. Basly. — Je demande à transformer en proposition de loi mon amendement tendant à ce que les délégués mineurs participent à la caisse des retraites.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission du travail.

M. le président. — Il y aura séance demain à neuf heures.

Des protestations se font entendre.

M. le président. — Je mets aux voix la séance à neuf heures du matin.

A la majorité de 400 voix contre 65 sur 465 votants, la séance est ainsi fixée.

Quelques voix : Ils ne seront pas là demain les 400 ! « Rires. »

La séance est levée à six heures cinquante.

La Chambre a examiné, hier, le budget des travaux publics.

M. Jourde a posé une question sur un chemin de fer de la Gironde, qu'il prétend être un véritable Panama. On a dépensé 12 millions d'expropriations, mais on n'a rien exploité. Le ministre répond qu'on étudie la construction de la gare.

On discute ensuite le budget des conventions et des garanties d'intérêt. Il paraît qu'il y a de très gros gaspillages : certains wagons coûtent à l'Etat 60.000 francs, au lieu de 20.000.

Les dépenses de garantie grossiront toujours; elles s'élèveront bientôt à 300 millions.

M. Thierry-Cazes réclame l'exécution du chemin de fer de Castelsarrasin à Lombes. Le ministre promet d'étudier la question.

On passe ensuite aux colonies.

Que Cyprien était clerc de notaire à Brunoy et que Céline habitait le pavillon des gardes dans la forêt de Sénart.

C'était quelque chose, mais c'était bien peu.

Pour quel motif serait-il allé voir Céline dans la forêt ? Il n'en avait aucun.

Il ne pouvait décemment aller trouver la jeune fille et lui dire :

— Je viens vous voir parce que je vous aime ! C'est été la vérité, mais les formes manquaient.

Et puis Cyprien pouvait être là. Il se serait ému de cette visite et la rencontre des deux hommes pouvait nuire à la réputation de celle qu'il adorait.

Pourtant il avait juré de la revoir, il la voulait et il irait à Brunoy ne fut-ce que pour être provoqué par Cyprien et se battre avec lui.

Il n'avait jamais compris que deux hommes ne se connaissant pas puissent s'aligner une épée à la main et chercher à se tuer, il le comprenait maintenant.

Le regard dur de Cyprien lui revenait à la pensée et il frissonnait, non par crainte pour lui, mais pour Céline.

Cet homme ne pouvait, suivant lui, la rendre heureuse.

Et il se posait cette éternelle question qui le torturait :

— L'aime-t-elle ?

Mais qu'elle l'aimât ou non, le fait certain c'est qu'elle paraissait disposée à devenir sa femme.

La femme de ce Delaruelle ! oh ! Henri ne le voulait pas, il lui semblait que la jeune fille commettrait un sacrilège.

Et il cherchait le moyen de paraître devant elle

INFORMATIONS

MADAGASCAR

M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes, a adressé au ministre de la marine une dépêche pour faire remarquer que les passagers du transport *Shamrock*, allant à Madagascar, ont, pour la plupart, déposé leurs correspondances à la poste égyptienne à Port-Saïd.

Il existe un bureau de poste français dans cette ville, et les militaires et marins du corps expéditionnaire de Madagascar ont le plus grand intérêt à se servir de ce bureau, car ils ne peuvent bénéficier de la franchise postale qu'à la condition de confier leurs correspondances à des services français.

AU TONKIN

Les Missions catholiques de Lyon publient le télégramme suivant, qui leur est communiqué par le ministère des colonies :

Une bande a attaqué la mission d'Yen-Quang (province de Thanh-Hoa) Le P. Verbier a été tué. Le deuxième missionnaire, le P. Soubeyre, a réussi à gagner le poste voisin, à un jour et demi de marche.

M. Jules-Marius Verbier, né en 1864, était originaire de Labruguière (Tarn); il était au Tonkin depuis le mois de novembre 1887.

L'odyssée d'un captif

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante :

Posen, 23 février.

Le commandant de place dément la nouvelle de l'Agence Havas du retour d'un Français nommé Chonavel, détenu à Posen depuis 1870. L'affirmation de Chonavel qu'il y a encore sept Français détenus est absolument fautive.

« OBERSKI. »

Notre confrère fait suivre cette dépêche des lignes suivantes :

« Le commandant de la place de Posen est M. Schuch, lieutenant général. Le signataire de la dépêche que nous reproduisons, M. Oberski, nous est inconnu. A l'ambassade d'Allemagne, on déclare que l'aventure contée par M. Chonavel paraissait invraisemblable et qu'on n'avait reçu aucun renseignement à ce sujet.

Enfin, nous recevons la dépêche suivante qui annonce la mort du mystérieux Chonavel :

Epinal, 27 février, soir.

Le 24 février dernier, vers 8 heures du soir, on a trouvé sur la voie du chemin de fer, près de la station de Zainvilliers, un individu râlant, la jambe coupée. Quelques minutes après, l'inconnu mourait.

Son identité a pu être établie le lendemain; il se nomme Nicolas Chonavel, âgé de 46 ans. C'est le prisonnier dont nous avons signalé la rentrée de Posen à Cornimont, ces jours derniers, après avoir subi 25 ans de captivité.

Il allait rendre visite à ses parents.

On suppose qu'il est descendu du train avant l'arrêt complet et qu'il est tombé sous les roues des wagons.

La santé de M. Coppée

L'état de M. François Coppée, inspire de vives inquiétudes à ses amis. L'éminent académicien, qui est atteint d'une fluxion de poitrine,

et de lui dire qui il était, combien son amour était profond et vif et tout ce qu'il pensait.

Si encore Céline eut été seule à ce pavillon des gardes, mais il pensait bien qu'il y avait là des gardes d'abord et leurs familles.

Impossible donc de se présenter sans être aperçu de quelques-uns et alors quoi répondre aux questions de ces gens-là ?

Il était fort perplexé et fort indécis, mais précisément cette perplexité aiguisait encore ses desirs et son amour était devenu une passion, la passion une rage.

Chaque soir il se disait :

— J'irai demain à Brunoy.

Il se levait, s'habillait, mais la réflexion survenant, il ne partait pas.

Trois semaines se passèrent ainsi.

— Tou-à-coup une idée lui vint.

Le moyen de voir Céline était trouvé.

Un moyen simple qui lui ouvrirait toutes les portes... comment diable n'y avait-il pas songé plus tôt...

Lorsqu'il avait retrouvé Céline à la tour Eiffel, le garçon qui les servait avait un chien, lequel chien était justement le chien de Céline. Ils s'étaient reconnus. Dans le trouble survenu à la suite de l'accident qui avait causé la mort d'Hector Le-broussard, on avait oublié Bock..., le chien se nommait ainsi de son dernier nom et Céline l'avait appelé Fusil, il s'en souvenait très bien.

Evidemment, le garçon de brasserie ne pouvait garder ce chien de garde, au besoin Henri était disposé à l'acheter.

Une fois Fusil entre ses mains, il partirait à la maison des gardes et irait l'offrir à son ancien

est alité depuis vendredi dernier. Jeudi dernier, il allait dîner chez des amis d'où il sortait très tard. Il voulut rentrer chez lui à pied et prit froid. Le lendemain, il fut obligé de faire venir un médecin.

Un duel tragique

Paris, 1^{er} mars,

Un duel tragique a eu lieu aujourd'hui entre M. le Châtelier, ancien officier d'ordonnance de M. de Freycinet, au ministère de la guerre, et notre confrère M. Harry Alis (Henri Percher). Les témoins étaient, pour M. Percher : MM. Paul Bluysen et André Hallays et, pour M. le Châtelier : MM. le lieutenant-colonel Baudot et le commandant Castelli.

La rencontre a eu lieu à la grande Jatte. Dès le premier engagement, M. Percher a été touché à l'aisselle droite d'un coup d'épée qui l'a transpercé. Au moment même où il était atteint par l'épée de son adversaire, M. Percher se tournant vers ses témoins a dit : « Je crois que je suis fortement touché. »

M. Bluysen s'est avancé alors pour soutenir le blessé qui, au même instant, chancelait et s'abattait sur le sol. Il était mort.

CHRONIQUE LOCALE

Chapitre de Cahors

Par décret du Président de la République, M. Laporte, supérieur du pèlerinage de Rocamadour, est nommé vicaire général, en remplacement de M. de Blaviel.

Les Planteurs de Tabacs

M. Emile Rey a déposé l'article additionnel suivant au budget :

« Outre la retenue du centime prescrite par l'article 1^{er} de la loi du 21 avril 1832, il sera fait, à partir de l'année 1895, une seconde retenue de un à deux centimes par franc sur le prix des tabacs livrés, à l'effet de créer dans chaque département, entre les planteurs de tabac, une Caisse d'assurances mutuelles destinée à les indemniser des avaries que leur récolte aura subies sur le terrain, par suite d'accidents de force majeure, tels que grêle, gelée, inondation, ouragan. »

Octroi de Paris

M. Bourdil, adjudant au 7^e régiment d'infanterie, à Cahors, est nommé à l'emploi de commis ambulancier à l'octroi de Paris.

Bibliographie

Notre compatriote, M. le docteur Cabanès, vient de publier un ouvrage qui porte pour titre : *Le Cabinet secret de l'Histoire*.

Le livre est précédé d'une lettre, très intéressante, adressée à l'auteur par M. Victorien Sardou, membre de l'Académie Française.

Le volume est en vente aux bureaux de la *Chronique médicale*, 17, rue d'Odessa, Paris, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire. Il a été tiré de cet ouvrage une édition de luxe sur papier vergé au prix de 6 fr. l'exemplaire.

Le procès de l'électricité

Le Conseil de préfecture a rendu samedi, son arrêt dans cette importante affaire. Voici, en deux mots, l'économie de cet arrêt :

Le Conseil de préfecture homologue le rapport de M. l'ingénieur en chef et met la Compagnie d'électricité en demeure de couper ses fils, dans

maltresse.

Personne ne pouvait trouver à redire à une action aussi naturelle.

Henri ne réfléchit pas davantage, il s'élança vers l'exposition.

En arrivant il vit peu de monde aux alentours. Les marchands de tickets vendaient cependant, en criant comme des sourds.

Il prit un ticket et entra.

Déjà des hommes emballai nt des colis et certains pavillons restaient fermés.

Henri n'y prit pas garde, il était bien trop préoccupé d'aider prendre Fusil et de courir chez Céline.

Il arriva au pied de la tour Eiffel et prit un ticket pour le premier étage. Dans sa hâte d'arriver, l'ascenseur se faisant attendre, il monta à pied.

Il ne s'arrêta qu'au premier étage, essoufflé, hors d'haleine.

Tout de suite il alla à la brasserie Alsacienne et demanda un bock en s'assurant à la place même où il avait vu Céline, le treize octobre précédent.

Mais ce ne fut pas Epaminondas qui le servit.

Il interrogea le garçon.

— Monsieur, répondit celui-ci, vous voulez parler d'un jeune homme qui avait un chien du nom de Bock.

— Précisément.

— Il se nomme Epaminondas Marcier.

— J'ignorais son nom.

— Il n'est plus ici.

— Et le chien ?

— Le chien est parti avec lui.

un délai de deux mois à dater de la notification de sa décision.

Don à la Société des Sauveteurs du Lot

M. Soulier, un Cadurcien engagé volontaire aux équipages de la flotte, a fait hommage à la Société des Sauveteurs du Lot d'un fusil à piston, guilloché et démasquiné, pris par lui à un soldat du Dahomey, qu'il a tué de ses propres mains.

Banque de France

Nous donnons ci-dessous le résumé des opérations de 1894 :

Le montant des billets à ordre, chèques et virements fournis par la Banque de France à la succursale de Cahors, s'est élevé à 919,000 francs.

La commission perçue sur les billets à ordre et virements, s'est élevée à 161 fr. 20.

De l'examen du tableau comparatif du montant des opérations en 1893 et 1894, il résulte pour 1894 une diminution de 4,900,100 francs, en sorte que la succursale de Cahors, qui, en 1893, occupait le 54^e rang, est descendue au 66^e.

Les effets escomptés par la succursale de Cahors sur Paris et la province avaient produit en 1893 un chiffre de 13,960,000 francs. Il a été de 9,029,000 seulement en 1894, d'où une différence en moins de 4,931,000 francs.

La moyenne du portefeuille a été en 1893 de 1,998,000 francs, et de 934,000 en 1894.

L'encaisse moyenne de 1893 était de 4,510,000 francs pour 4,631,000 en 1894.

Le nombre des effets mis en recouvrement a été de 20,179 pour un chiffre de 13,070,200 francs. Ces opérations concernent la seule ville de Cahors.

De l'ensemble de ces diverses opérations, il résulte que la succursale a réalisé un bénéfice de 42,839 francs, d'où il y a lieu de déduire 33,700 francs de frais, ce qui ramène le bénéfice net à 9,139 francs.

Enfin, la Trésorerie générale a versé à la caisse de la banque, 3,020,000 francs et en a retiré 5,610,000.

Exposition des vins de Cahors à Bordeaux

Dans sa dernière séance et sur le rapport de M. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat, la Société agricole du Lot a décidé de prendre part à l'exposition de Bordeaux. Son but est de « prouver que notre département a retrouvé son vin, produit qui a toujours été apprécié sur cette place. »

La même société, considérant que les sacrifices imposés aux exposants sont toujours très élevés, a voté une somme de 150 fr., qui serviront à couvrir les frais d'emplacement, d'installation et de représentation.

De plus, elle groupera collectivement les échantillons des viticulteurs qui voudront bien les lui confier, moyennant le versement d'une somme de dix francs au maximum.

Les personnes étrangères à la société seront admises au même titre que les sociétaires.

Tout exposant devra déposer deux bouteilles de vin au conservatoire de la Société.

Enfin le syndicat agricole du Lot a voté 150 fr. dans le même but, en sorte qu'avec ces 300 fr. et l'appoint des exposants, les vins de Cahors pourront figurer convenablement à l'exposition de Bordeaux.

Voici, pour terminer, l'extrait du catalogue de l'exposition relatif à la classification générale des produits agricoles.

— Quel guignon ! savez-vous où ils sont allés.

— Ma foi non. L'exposition a fermé hier et le patron pensant bien que nous aurions bien moins de monde, a remercié plusieurs employés.

— Hier seulement.

— Ils sont partis ce matin, vous seriez venu deux heures plutôt, vous les auriez vus.

— Fatalité !

Henri avala son bock et se disposait à partir tout désappointé lorsque le garçon revint avec un autre.

— Monsieur, dit-il, voilà Jean qui était assés lié avec celui que vous demandez et qui pourra peut-être vous donner des renseignements qui aideront à le découvrir.

— Ah ! merci.

— Monsieur, dit Jean, connaît Epaminondas ?

— Très peu. J'ai vu ici il y a quatre semaines et je désirais lui acheter son chien pour le rendre à la véritable propriétaire.

— Je sais qu'il y tient beaucoup.

— En y mettant le prix...

— C'est juste, fit Jean, avec l'argent tout s'arrange. Donc, monsieur veut retrouver le chien.

— Je le veux absolument.

— Epaminondas n'a pas de nouvelle place et je sais qu'il n'a plus de chambre dans Paris, puisqu'il logeait ici.

— Il en va reprendre une.

— C'est probable, cependant je crois bien qu'il a commencé par aller voir son frère.

— Et son frère demeure ?...

(A suivre).

Section V. — Vins et spiritueux.
Groupe 17. — Vins rouges, blancs; vins de liqueur et vins cuits, vins mousseux.

La nouvelle licence postale

On ne pouvait jusqu'ici expédier, avec l'affranchissement à cinq centimes, que des cartes de visite sans la moindre mention manuscrite ou sur lesquelles n'était autorisée l'addition que de certaines formules imposées par l'administration. De là de fréquentes contraventions, des discussions entre le public et les employés; en un mot, une foule de ces ennuis administratifs dont se complaignent, en France, les choses les plus simples.

Le ministre du commerce vient de prendre une décision qui, il faut l'espérer, remédiera à cet état de choses.

« Les cartes de visite affranchies à prix réduit pourront désormais contenir les indications suivantes : vœux, souhaits, compliment de condoléance ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots. L'expéditeur emploiera telle rédaction qu'il lui conviendra. »

Si vous voulez traduire ce style administratif en langue courante, cela signifie que vous pourrez féliciter un ami qui vient de se marier par ces mots : « Toutes mes félicitations, cher ami ! » ou exprimer sous cette forme votre sympathie à une personne dans la douleur : « Avec mes bien sincères condoléances. » Bref, vous pourrez varier à votre guise vos expressions de politesse, à condition de vous borner à cinq mots et de ne pas sortir des formules de condoléance, de félicitations ou de souhaits.

Les demandes ou acceptations de rendez-vous, les invitations ou les excuses ne bénéficient pas du tarif réduit.

Les lettres destinées aux militaires et marins de Madagascar

Les lettres simples, c'est-à-dire ne dépassant pas le poids de 15 grammes, provenant des militaires ou marins faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar, ou adressées à ceux-ci, sont admises à la franchise postale.

Les mandats dont le montant ne dépasse pas 50 francs, adressés aux militaires ou marins désignés à l'article précédent sont exempts du droit de 1/10 et, en outre, dans les colonies françaises, de la taxe additionnelle représentative du change.

Le maximum des mandats adressés ou délivrés aux militaires et marins français faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar est fixé à 500 francs.

La franchise des Commissaires de Police

Le nouveau ministre de l'intérieur vient de combler une lacune qui existait dans le service; il a donné la franchise postale et télégraphique aux commissaires de police entre eux et avec les parquets.

Jusqu'ici, cette mesure n'était applicable qu'aux commissaires spéciaux seuls. On peut aisément prévoir les excellents résultats qu'elle produira au point de vue de la rapidité du service.

Canal des Deux-Mers

La question du canal des Deux-Mers marche rapidement vers une solution définitive, et le succès peut paraître désormais assuré. On lit en effet dans le *Journal Officiel* du mardi 19 février (compte-rendu de la séance de la Chambre des députés du 18 février) :

« Règlement de l'ordre du jour :
M. le président. — J'ai reçu de M. le rapporteur de la neuvième commission des pétitions, la lettre suivante :

« Monsieur le président,
Conformément aux articles 66 et 67 du règlement, je viens vous demander de vouloir bien m'autoriser à rapporter en séance publique les pétitions concernant le projet de construction d'un canal de l'Océan à la Méditerranée.

« D'accord avec M. le ministre des travaux publics qui accepte les conclusions du rapport, je demande à la Chambre de vouloir bien inscrire en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de l'après-midi, ce rapport imprimé sous le n° 1136, sous réserve qu'il n'y aura pas de discussion.

« Veuillez agréer, etc.
GELIBERT DES SEGUNS. »

« Sur divers bancs : Après le budget !
M. le président. — On demande le renvoi après le budget ? (Oui ! Oui !)

« Je consulte la Chambre.
La Chambre consultée ordonne le renvoi après la discussion du budget. »

En conséquence, l'ordre des travaux parlementaires est ainsi réglé :

« Suite de la discussion des divers budgets.
Discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons;
Discussion des conclusions de la 9^{me} commission des pétitions, chargée d'examiner les pétitions émanant de différentes régions de la France et tendant à la création d'un canal des Deux-Mers reliant l'Océan Atlantique à la Méditerranée. »

Tout permet donc d'espérer que la mise aux enquêtes du projet de la Société anonyme du canal des Deux-Mers sera votée d'ici les vacances de Pâques. L'issue n'en saurait être douteuse. En ne s'inspirant que du patriotisme et des intérêts de la France, la Chambre et le ministre auront fait, cette fois, de bonne besogne. La reconnaissance du pays ne leur fera pas défaut, si grâce à eux, le canal est enfin réalisé !

Don à la bibliothèque

M. Paul Leroi, le critique bien connu, vient de faire don, à la bibliothèque de la ville, d'une collection partielle de la revue *l'Art*, dont il était le directeur.

Rappelons, à ce sujet, que c'est grâce à son entremise que le baron de Rothschild a fait cadeau à notre musée d'une splendide série d'aquarelles, d'eaux-fortes avant la lettre, de médaillons en bronze et autres objets d'art d'une véritable valeur.

Le prévoyant Français

Le président de la 48^e section a l'honneur de rappeler aux sociétaires que les cotisations sont reçues le premier dimanche de chaque mois de dix heures à midi, dans une salle de l'hôtel de ville.

Accident à la gare

Le sieur Couaillac, employé à la Compagnie d'Orléans a été tamponné par un wagon; il a eu la clavicule de l'épaule gauche cassée.

Conférence agricole

Dimanche prochain 3 mars, à deux heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Vayrac.

Grèzes

Un cas de croup s'est produit dans notre commune. L'enfant des époux L... a succombé sans qu'il ait été possible de lui inoculer le précieux remède du docteur Roux.

Il serait bien à désirer qu'un tube fût mis, à bref délai, à la disposition des médecins, dans chaque commune, ou tout au moins dans tous les chefs-lieux de canton.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Daynard

Séance du 11 février 1895

M. le Secrétaire général, en déposant les publications reçues, signale une brochure de M. Teulié ayant pour titre : *Memorandum des consuls de la ville de Martel*.

La pièce originale est un registre relié avec plats en bois, où les consuls inscrivaient les recettes et les dépenses de toute nature de la Communauté. La *Revue de philologie* a déjà publié le travail de M. Teulié.

M. Greil communique, au nom de M. Tamisey de Larroque, une notice sur les abbés de St-Maurin en Agenais, renfermant plusieurs faits historiques intéressants le Quercy.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, le secrétaire général donne lecture d'un acte extrait des minutes de M^e Natalis, notaire à Montcuq, relatif à l'installation de noble Louis de Rose prêtre, en la cure de St-Laurent de Cazoules (5 janvier 1468); d'un autre acte du 24 oct. 1469, portant aussi installation de M^e Jean Téro dans les fonctions de recteur à St-Marie-Madeleine de Treysseux « durant la captivité de Louis XI à Péronne, Charles, frère et fils de roi, étant duc de Guyenne etc. »

M. Daynard, président, communique plusieurs chansons populaires en langue vulgaire du Quercy, recueillies à la campagne.

Catus

M. Tarrès, peintre et limonadier à Catus, a trouvé mardi dans les cabinets d'aisance de son établissement, trois coupons d'obligations du chemin de fer d'Orléans, payables au 1^{er} janvier 1895.

La personne qui aurait égaré ces valeurs peut les demander au parquet de Cahors, où elles ont été mises en dépôt.

Conseil municipal de Gourdon

Séance du 17 février

M. le Maire dépose le projet de distribution d'eau présenté par M. Saillard, ingénieur directeur de la C^e concessionnaire de l'éclairage électrique de notre ville. Il donne au Conseil lecture du projet de traité et aussi des conventions.

D'après ces documents, M. Saillard offre à la ville de fournir 60 mètres cubes d'eau par jour, moyennant la somme de 3,600 fr. par an, ou 100 mètres cubes, moyennant 5,000 fr.

La durée de la concession serait de 90 ans. L'eau serait prise à Laumel (source où est le lavoir) et élevée au moyen d'un transport de force électrique produite par les machines servant à l'éclairage.

La distribution en ville serait faite par quatre bornes fontaines. Il sera établi 12 bouches d'arrosage.

Pour les bouches d'incendie, la ville pourra en établir autant qu'elle voudra, à ses frais.

L'eau sera fournie aux particuliers à raison de 37 francs par an pour 200 litres journaliers; 82 fr. pour 500 litres; 140 francs pour 1.000 litres.

Les concessionnaires auront à payer en plus les dépenses de canalisation particulière.

M. le maire prie le Conseil de s'occuper acti-

vement de cette question qui mérite un sérieux examen et sur laquelle on ne pourra se prononcer qu'après une étude approfondie.

Il expose que les commissions des travaux publics et des finances lui paraissent toutes désignées pour étudier cette affaire.

« Ces commissions, ajoute M. le maire, auront aussi à s'occuper du projet de Janis et voir s'il y a économie pour la ville de ce côté.

« Vous savez que les sources de ce plateau ont été jaugées et je crois que nous n'avons rien à craindre quant au débit. Janis et Fontanges, jaugées cette année au moment où les sources donnaient le débit le plus faible, accusaient encore 188 mètres cubes d'eau par jour, cube qui, en période normale, s'élève certainement à 300 mètres et peut-être plus.

« Si la ville exécutait elle-même ce projet, cela nous permettrait de donner de l'eau à profusion. Il faut voir si nous pouvons le faire en se plaçant au point de vue financier. »

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil renvoie à l'examen des commissions des travaux publics et finances réunies le projet de M. Saillard.

Sur la demande de M. Rey, ces commissions devront également étudier tous autres projets qui pourraient être présentés.

L'assassinat de Saint-Sauray

Lacalmontie Antoine et sa sœur sont journellement interrogés par M. Godemel, juge d'instruction, relativement à l'assassinat du sieur Souillac, à Saint-Sauray.

L'instruction est tenue rigoureusement secrète. On ne peut donc savoir si les inculpés ont fait des aveux.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert Chartier

Samedi, 2 mars

LES RICOCHETS DE L'AMOUR

Comédie nouvelle en 3 actes.

de MM. Albin Valabrègue et Maurice Hennequin

ON COMMENCERA PAR

L'ENQUÊTE

Comédie inédite, par M. Maurice Hennequin.

Dimanche 3 mars

LES DEUX ORPHELINES

Drame en cinq actes et huit tableaux

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations des villes de Brive et de Cahors avec Paris et réciproquement, a soumis à l'homologation de l'Administration Supérieure qui vient de l'approuver, une proposition ayant pour objet d'augmenter d'un jour la durée de validité des billets aller et retour délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, à Paris pour Brive et Cahors, et vice versa.

Par suite, la durée de validité de ou pour Brive, qui est actuellement de cinq jours sera portée à six jours, et celle des billets de ou pour Cahors, qui est actuellement de six jours sera portée à sept jours.

Ces dispositions seront mises en vigueur à partir du 1^{er} Mars 1895.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Dernières nouvelles

Arrivée de la « Gascogne »

Le paquebot la « Gascogne » est arrivé au Havre à une heure; une foule énorme massée sur les jetées lui a fait une entrée triomphale.

Un escroc

Le *Matin* dit que Chonavel, le prétendu revenant des prisons allemandes, était un farceur exploitant le patriotisme au moyen de l'escroquerie.

L'épidémie à Dijon

Le rapport du général de Négrier sur l'épidémie de Dijon, constate qu'il y eut des exercices exagérés et préjudiciables à la santé des hommes; la situation du casernement est défectueuse, mais toutes les mesures ont été prises, dès le début, pour enrayer l'épidémie.

Dans son rapport, le général dégage complètement la responsabilité des médecins militaires.

AVIS

Monsieur le président de la fabrique de l'église de Cours, fait savoir à qui de droit que suivant testament reçu par M^e Marrou, notaire à Cours, le 8 juin 1884. La demoiselle Antoinette Laur, quand vivait célibataire, demeurant à Saulières, commune de Vers, où elle est décédée le 19 mars 1884, a entre autres choses disposé en faveur de la dite fabrique d'une somme de 2000 fr. payables dans les dix ans de son décès.

Les personnes intéressées à ce que ce legs ne sorte pas à effet sont invitées à faire toutes oppositions utiles dans les délais et formes prescrits par les lois et règlements en la matière.

Le président de la fabrique,
JEAN LÉMOZY.

Exigez de vos fournisseurs qu'il ne vous donnent que du Tapioca Rils.

Contre le manque d'appétit, les étouffements, les vertiges, les douleurs, le meilleur médicament à employer est la Tisane Dussolin. C'est en même temps un excellent dépuratif qui guérit les maladies du sang et des humeurs et agit comme antiglaireux, antibilieux, et régénérateur des forces. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, 4 fr. 50 le flacon.

Il faut savoir s'y prendre à temps. Si au moindre embarras gastrique, malaise, congestion, indigestion, inappétence, on prenait des Pilules Suisses, ce médicament si facile, si efficace et si agréable, on éviterait bien des maladies qui peuvent devenir graves par la suite. Des milliers d'exemples le prouvent.

Le principe vraiment utile dans le goudron est l'acide phénique : tous les autres éléments sont désagréables, indigestes. Aussi le SIROP PHÉNIQUE DE VIAL jouit-il d'une grande popularité contre la toux, les rhumes, les catarrhes, les irritations de poitrine.

Pour calmer les quintes de toux, qu'elles résultent d'une bronchite, de l'asthme, de la coqueluche, de la grippe ou influenza, adoucir la poitrine et faciliter l'expectoration, la Pâte Regnaud est depuis soixante-quinze ans d'un usage populaire.

L'emploi simultané du Sirop de Pégnauld augmente la rapidité d'effet de la pâte et double son activité.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Rachout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DE LANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

MIRABEL Tarn-et-Garonne

Les Pilules Gicquel sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, l'estomac et ventre libres; digestion et sommeil parfaits.

Signé : V. Long, Presbytère de Mirabel.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

ÉTUDE

De M^e COMBELLES, huissier à Cahors.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques

Le 6 MARS 1895, à 2 heures du soir, jour de mercredi, les samedi, dimanche et mercredi suivants, dans la cour de la maison Cangardel, rue Fondue, à Cahors.

Il sera procédé par le ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, commis à ces fins.

A la vente des objets mobiliers, dépendant de la liquidation judiciaire de la maison de banque J. Cangardel et Fils de Cahors, aux diligences de Monsieur Paul Cangardel, seul maître de la dite maison de banque, et de ses liquidateurs MM. Séguy, et Barrau, arbitres de commerce demeurant tous à Cahors.

Les objets à vendre consistent notamment en :

Armoires, Armoires à glace, Chaises, Fauteuils, Canapés, Lits, Rideaux, Pendules, Tables, Tableaux, Guéridons, Lingerie, Couverts en argent, Couverts en ruoltz, Ustensiles divers, Vins en fûts et en bouteilles, Futailles, Breack, Calèche, Charriot, etc., etc.

Pour extrait conforme.

Cahors, le 23 février 1895.

Signé : COMBELLES, huissier.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

Des Biens Immeubles

DÉPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

De la Maison de Banque

Jean CANGARDEL et Fils
DE CAHORS

L'Adjudication aura lieu le TREIZE MARS mil huit cent quatre-vingt-quinze, devant M. Bouisset, juge au Tribunal civil de Cahors, à deux heures de l'après-midi et suivantes.

Ces immeubles seront vendus en 7 lots

composés comme suit, et sur les mises à prix ci-après, en sus des charges :

Premier lot

Une grande Maison et dépendances, située à Cahors, rue de la Liberté, mise à prix soixante mille francs..... **60,000**

Deuxième lot

Une grande Maison et dépendances, située à Cahors, Avenue de la Gare, mise à prix vingt-deux mille francs..... **22,000**

Troisième lot

Un sol, situé à Cahors rue Cathala-Coture, dont une partie est couverte d'une construction inachevée, mise à prix quinze cents francs... **1,500**

Quatrième lot

Pâtures, vignes et terres, situées à Prairie de Cessac, commune de Douelle, mise à prix dix francs... **10**

Cinquième lot

L'entier domaine de La Roussilhe et château de Labéraudie, commune de Pradines, comprenant maison de maître, hangars, écuries, chaix, remise, serres, viviers, dépendances, terres, jardin, parc, prairie, vignes, bois, charmille, etc., sur la mise à prix de cinquante mille francs, **50,000** ci.....

Sixième lot

La partie de l'immeuble de Praysac, situé sur la droite de la route de Praysac aux Junies, sur la mise à prix de quinze mille francs **15,000**

Septième lot

La partie de l'immeuble de Praysac, situé sur la gauche de la route de Praysac aux Junies, mise à prix quinze mille francs. **15,000**

NOTA. Les deux lots précédents seront remis en vente en un seul, après l'adjudication partielle, sur la mise à prix résultant des deux premières adjudications où faute d'enchère, sur la mise à prix de trente mille francs, ci. **30,000**

A ce lot sont attachées deux cuves, décuvent l'une 150 hectolitres, l'autre 66 hectolitres en environ.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant :

J. Billières

Enregistré à Cahors le mil huit cent quatre-vingt-quinze F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur : Signé : RIVES.

Pour tous renseignements et la visite des lieux, s'adresser à MM. les Liquidateurs, au siège de la liquidation, rue de la Liberté, Cahors.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, Avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10

VENTE
DE
BIENS DOTAUX

EN UN SEUL LOT

AU PLUS OFFRANT

ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

Fixée au dimanche VINGT-QUATRE MARS mil huit cent quatre-vingt-quinze à dix heures du matin, en la mairie de Bach, par devant M^e Bru, notaire à Vaylats, commis pour recevoir les enchères.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le douze décembre dernier, enregistré.

Et aux requête, poursuite, et diligence de dame Félicité Theil sans profession et de M. Philippe Salgues, cultivateur, son mari, demeurant ensemble aux Bories ou Cap de las vignes, commune de Bach, ayant pour avoué constitué M^e Mazières.

Il sera procédé le dit jour de dimanche à Bach, pardevant le dit M^e Bru, notaire, à la mise aux enchères et adjudication en un seul lot, des immeubles ci-après appartenant à la dite Félicité Theil et frappés de dotativité.

DÉSIGNATION

DES
BIENS A VENDRE

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE BACH :

1° Un article en terre situé au lieu dit Cloup d'Aural, formant les numéros 563, 568 et 569 section E du plan cadastral, contigus et confrontant du nord et du sud à propriété de Monsieur Vasseur, de l'est à

propriété du même et de l'ouest à propriété restant à ladite épouse Salgues ;

2° Un article en terre situé au même lieu, formant les numéros 571 et 577 de la même section et du même plan, confrontant du nord à la propriété Vasseur et à celle de l'épouse Salgues, du sud à Issendou Jean-Pierre et Burg Firmin et de l'est, à Labro Jean-Pierre et Issendou et de l'ouest à propriété Vasseur.

Mise à prix

En conformité du jugement précité, les dits biens ci-dessus seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de deux mille francs en sus des charges **2,000** fr. ci.....

Le cahier des charges qui doit servir de minute d'enchères et qui contient les clauses et conditions de l'adjudication, a été dressé par le dit M^e Bru, notaire et déposé en son étude, où tout le monde pourra en prendre connaissance sans déplacement.

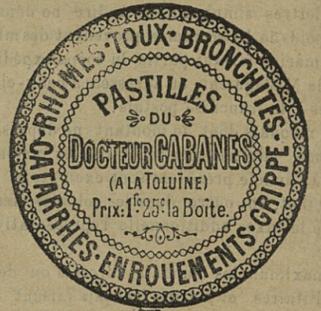
Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o Reçu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambinus

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

NÉGOCIANT en cuirs et peaux (gros). Maison honorablement connue, n'ayant pas suffisamment de capitaux demande un jeune homme comme associé ou employé intéressé, ou un commanditaire apport 100 à 150.000 francs; on donnera une garantie par une assurance sur la vie au commanditaire ou à un employé intéressé. L'intérêt du capital sera de 6 % et de 5 % pour un associé. Les autres conditions à débattre. Ecrire A. L. M. 26, poste restante Hôtel des Postes, Paris. Rien des agences.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR AND, Médecin-Spécial, ex-Plén. Adic-Major aux des Hôp-Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.